



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Facile
à lire et
à comprendre



Proposition d'appel à communication

Colloque 1975 – 2005 – 2025 : 50 ans d'action publique sur le handicap en France



comité d'histoire
de la sécurité sociale

Dauphine | PSL | IRISSE
UNIVERSITÉ PARIS UMR 7170-1427



SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Premier thème du colloque : Le handicap en France | 5 |
| Comment les lois sur le handicap ont été faites ?..... | 5 |
| Pour qui sont faites les lois sur le handicap ? | 6 |
| C'est quoi les autoreprésentants ?..... | 6 |
| Quelles sont les conséquences des lois sur le handicap ?..... | 6 |
| Quelles sont les résultats des lois sur la recherche ?..... | 7 |
| 2 ième thème du colloque : Quelles sont les limites des actions pour le handicap ?..... | 8 |
| Qu'est-ce que le handicap ? | 8 |
| Comment travailler ensemble pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap ?..... | 8 |
| Est-ce que les décisions internationales ont aidé la politique française sur le handicap ? | 9 |
| 3 ième thème du colloque : Quels sont les changements en France ? | 10 |
| Comment faire pour participer au colloque ? | 12 |
| Quelle est la date limite pour participer au colloque ? | 12 |
| Comment sont choisis les conférenciers ?..... | 12 |
| Qui fait partie du Conseil scientifique ?..... | 13 |



La **D**irection **G**énérale de la **C**ohésion **S**ociale s'appelle aussi DGCS.

La DGCS est un service du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

La DGCS organise un colloque **le 5 et 6 juin 2025**.

Un colloque est une grande réunion pour parler d'un sujet précis.

Le colloque va parler du handicap en France.

Le colloque va :

- présenter les 3 lois importantes sur le handicap en France.
2 lois sur le handicap datent de 1975.
1 loi date de 2005.
- étudier ce qui a été fait en France depuis ces lois
- réfléchir sur les actions à faire pour continuer à améliorer la vie des personnes en situation de handicap.



SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La DGCS organise le colloque sur le handicap avec :

- le **L**aboratoire **I**nterdisciplinaire d'**É**valuation des **P**olitiques **P**ubliques de l'université SciencesPo, appelé aussi LIEPP
- l'**I**nstitut de **R**echerche **I**nterdisciplinaire en **S**ciences **S**Ociales de l'université de Paris Dauphine, appelé aussi IRISSO
- le comité d'histoire de la Sécurité sociale

Dauphine | PSL | IRISSO
UNIVERSITÉ PARIS UNR 7170-1427

INRAE CNRS


comité d'histoire
de la sécurité sociale



Le colloque aura lieu dans la salle Laroque
au ministère des Solidarités.

L'adresse du ministère est :
14 avenue Duquesne, 75007 Paris.

Parler pendant un colloque devant tout le monde
s'appelle faire une communication.

Les organisateurs cherchent des personnes
pour faire des communications pendant le colloque.

Ceci s'appelle un appel à communication.

Pour faire une communication pendant le colloque
il faut choisir un sujet en rapport avec
l'un des 3 thèmes du colloque.

Une personne qui communique pendant un colloque
s'appelle un conférencier.



Premier thème du colloque :

Le handicap en France

Comment les lois sur le handicap ont été faites ?

L'État fait les lois sur le handicap

avec l'aide des associations de personnes en situation de handicap.

Ces lois ont permis de créer :

- **des groupes de travail sur le handicap,**
comme le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Ces groupes travaillent avec les administrations, les personnes politiques et les associations de personnes en situation de handicap.

- **de nouvelles associations** comme Collectif Handicaps.

Collectif Handicaps réunit 54 associations qui défendent les droits des personnes en situation de handicap.

Ces associations réfléchissent à comment améliorer la vie des personnes en situation de handicap.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- quelles associations ont aidé à faire les lois sur le handicap en France ?
- comment les associations de personnes en situation de handicap travaillent avec les personnes politiques ?



Pour qui sont faites les lois sur le handicap ?

C'est quoi les autoreprésentants ?

La loi de 2005 dit que

les personnes en situation de handicap doivent participer et prendre des décisions sur les sujets qui les concernent.

On appelle ces personnes des autoreprésentants.

Les autoreprésentants vont :

- représenter toutes les personnes en situation de handicap.
- proposer des projets pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- est-ce que l'autoreprésentation existe partout ?
- comment se passe l'autoreprésentation dans le secteur du handicap et dans les familles ?

Quelles sont les conséquences des lois sur le handicap ?

Chaque nouvelle loi change :

- le montant des aides financières
- les collaborations entre les associations et le service public
- le fonctionnement des établissements du médico-social



Les conférenciers peuvent réfléchir sur les conséquences de ces changements sur les professionnels du médico-social.

Quelles sont les résultats des lois sur la recherche ?

La recherche sur le handicap s'est beaucoup développée grâce aux 3 lois sur le handicap.

Le recherche n'est pas seulement médicale.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- comment les associations et les chercheurs participent aux décisions politiques ?
- comment les chercheurs font leurs recherches ?
- comment les recherches permettent de transmettre de nouvelles connaissances dans les écoles et les universités ?



2 ième thème du colloque :

Quelles sont les limites des actions pour le handicap ?

Le 2 ième thème du colloque s'intéresse aux actions faites dans le secteur du handicap.

Qu'est-ce que le handicap ?

La définition du handicap a changé.

Cela a permis aux personnes en situation de handicap :

- d'obtenir des aides financières
- de trouver des solutions pour être plus autonomes dans leur vie de tous les jours.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- comment le regard sur le handicap a changé ?
- qui a permis ces changements et pourquoi ?

Comment travailler ensemble pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap ?

Tous les secteurs d'activités doivent travailler ensemble pour mieux accueillir

les personnes en situation de handicap.

Par exemple dans les transports ou les logements.

Les secteurs d'activités ne sont pas toujours d'accord



sur la façon de s'occuper du handicap.

Par exemple :

faut-il donner de l'argent aux personnes en situation de handicap
ou bien les aider à trouver du travail ?

Les conférenciers peuvent réfléchir sur les solutions
qui permettent à tous de travailler ensemble
pour améliorer la vie des personnes en situation de
handicap.

Est-ce que les décisions internationales ont aidé la politique française sur le handicap ?

La France a signé des accords internationaux
pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

Des représentants d'organisations internationales
sont venus en France.

Ils ont dit que la France doit faire plus d'efforts
pour aider les personnes en situation de handicap.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- est-ce que les règles internationales sur le handicap ont aidé à changer les lois sur le handicap en France ?
- est-ce que des Français ont participé à écrire les règles internationales sur le handicap ?



3 ième thème du colloque : Quels sont les changements en France ?

Le 3 ième thème va parler :

- de ce qui va et de ce qui ne va pas dans la loi sur le handicap
- des changements à faire.



Les conférenciers peuvent réfléchir sur plusieurs sujets :

- est-ce que les lois ont permis de changer la vie des personnes en situation de handicap ?
- comment les personnes en situation de handicap utilisent la loi ?
- est-ce qu'il faut une nouvelle loi sur le handicap ?
- est-ce que les combats pour les personnes en situation de handicap se font maintenant ailleurs ?
Par exemple, dans les médias comme la télévision ou grâce à des personnes engagées qui se battent pour faire changer les choses.
- est-ce que les expériences faites en France ou à l'étranger peuvent permettre de faire changer la loi sur le handicap ?
- pourquoi la France a du mal à parler des inégalités, des discriminations et d'intersectionnalité ?
La discrimination c'est traiter différemment une personne à cause de son genre, de sa couleur de peau ou de son handicap.
L'intersectionnalité c'est vivre plusieurs discriminations en même temps.
Par exemple,
subir le racisme en raison de sa couleur de peau et entendre des moqueries à cause de son handicap.



Comment faire pour participer au colloque ?

Quelle est la date limite pour participer au colloque ?

Pour participer au colloque, il faut :

- choisir un sujet en rapport avec l'un des 3 thèmes du colloque.
- expliquer en 1 page quels documents vont servir pour écrire la communication.
Il doit y avoir maximum 3 documents.
- ajouter une courte présentation des personnes qui vont parler au colloque.



Il faut envoyer ces documents par mail à l'adresse :

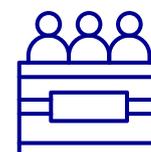
dgcs-colloque-handicap-2025@social.gouv.fr.

Il faut envoyer les documents avant le 1^{er} septembre 2024.

Comment sont choisis les conférenciers ?

Un conseil scientifique va choisir les communications intéressantes pour le colloque.

Un conseil scientifique est un groupe de chercheurs. Le conseil scientifique a jusqu'au 30 septembre 2024 pour choisir les communications pour le colloque.



Les conférenciers choisis pour parler au colloque vont ensuite écrire un texte de 16 pages maximum avant le 30 avril 2025.



Qui fait partie du Conseil scientifique ?



Les membres sur conseil scientifique sont :

- **Loïc Andrien,**
IAE Nancy
- **Catherine Barral,**
Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
- **Pierre-Yves Baudot,**
Paris-Dauphine / IRISSO, président
- **Gildas Brégain,**
CNRS/Arènes – Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique
- **Yann Cantin,**
Université Paris-8 / CNRS – Structures Formelles du Langage
- **Christophe Capuano,**
Université Grenoble-Alpes / Larhra
- **Jean-Sébastien Eideliman,**
Université Paris-Cité / CNRS - CERLIS
- **Benoît Eyraud,**
Université Lyon-2 / CNRS – Centre Max Weber
- **Emmanuelle Fillion,**
Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique / CNRS – Arènes
- **Aude Lejeune,**
CERAPS / CNRS
- **Murielle Mauguin,**
INSEI



- **Sophie Mitra,**
Fordham University/New York
- **Michaël Orsini,**
Université d'Ottawa
- **Jean-François Ravaud,**
INSERM
- **Anne Revillard,**
Sciences Po / LIEPP – CRIS
- **Myriam Winance,**
INSERM/Cermes3



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **Facile A Lire** et à **Comprendre**.
On dit aussi FALC.
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images ©Flaticon et du ©Service d'Information du Gouvernement.

Nous remercions vivement Adnan et Paolo de l'ESAT Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.

